

ARCANGUES
ARRANGOITZE



Bulletin Municipal
Juin 2021

*Herriko Aldizkaria
2021ko ekaina*

Nouvelles du village

Travaux en cours & Projets

Dossier spécial déchets

Infos pratiques

Sommaire

- 4-5 TEMPS LIBRE / DENBORA LIBREA
- 6-7 ZOOM SUR / ZOOM BAT
- 8-11 INFOS PRATIQUES / INFORMAZIO PRAKTIKOAK
- 12-13 VIE QUOTIDIENNE / EGUNEROKO BIZIA
- 14-15 ENFANCE ET JEUNESSE / HAURTZAROA ETA GAZTETASUNA
- 16-18 VIE SOCIALE / GIZARTE BIZIA
- 19-23 VIE CULTURELLE ET TOURISTIQUE / KULTUR ETA TURISMO BIZIA

Mairie d'Arcangues • Le Bourg • 64200 Arcangues • Tél. 05 59 43 05 50 • mairie@arcangues.fr • www.mairie.arcangues.fr • Directeur de la publication : Philippe ECHEVERRIA, Maire • En Charge de la publication : Service Communication de la Mairie • Photos : Florence LASAGA, LA SCEPT • Création graphique, conception & mise en page : DonibaneKopi - St-Jean-de-Luz. - **IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ**

PAROLE AUX ASSOCIATIONS OU ENTREPRISES ENPRESEI SOLASA ELKARTEEI HITZA

RESTAURANT DU GOLF

Le Restaurant du Golf d'Arcangues est ouvert à tous, sept jours sur sept d'avril à octobre inclus et fermé le lundi de novembre à mars. En été (juin, juillet, août), le restaurant est ouvert le soir. Les repas du midi sont servis de 12h à 15h, et ceux du soir de 19h à 22h ; le bar est ouvert en continu à partir de 8h pour tout service de petit déjeuner, boissons ou sandwiches. Le restaurant bénéficie d'une capacité d'accueil d'une centaine de couverts aussi bien en salle qu'à l'extérieur. Une magnifique terrasse, bordée de platanes, surplombe le parcours et notamment, le départ du 1, celui du 10 et le green du 18. La vue au premier plan sur le golf et plus loin sur les montagnes est particulièrement spectaculaire. Tous types de soirées privées tels que les anniversaires, les mariages sont envisageables et les propositions sont adaptées en fonction du choix des uns et des autres.



Pour en savoir plus

RESTAURANT DU GOLF
735 chemin Jaureguiborda
64200 Arcangues
05 59 43 08 44

L'HAIR NATUREL

Voilà déjà deux ans que je vous accueille, du public le plus jeune au plus ancien, dans une ambiance zen et décontractée, avec maintenant une toute nouvelle gamme de produits totalement bio, un esprit écoresponsable puisque tout emballage est trié et recyclé ainsi bien sûr que la matière première que vous m'apportez tous les jours puisque vos cheveux partent nettoyer les océans, fertiliser la terre ou encore renforcer le béton.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous, je ferai de mon mieux avec mes deux mains et mes petits doigts.

Au plaisir de vous voir passer la porte

Valérie



L'HAIR NATUREL

150 RD3 64200 ARCANGUES • Tél 09 50 35 94 09
Mardi, jeudi, vendredi de 9h30 à 18h30 non stop
le samedi de 9h à 14h

PAROLE AUX ASSOCIATIONS OU ENTREPRISES

ENPRESEI SOLASA
ELKARTEEI HITZA

NOUVEAU À ARCANGUES



Apprenez à vous défendre de façon simple et efficace en pratiquant une activité physique.

L'association PARADE CONTRE fait sa rentrée en septembre prochain. Le mercredi, entre 19h30 et 21h00, venez découvrir le KRAV MAGA, dans la plus grande convivialité, en toute sécurité, sous le regard bienveillant de moniteurs diplômés FEKM (fédération européenne de krav maga).

Le Krav Maga est un sport de combat et de self défense visant à se protéger contre toutes sortes d'attaques. Son créateur a mis en place une multitude de techniques simples et rapides afin que chacun puisse se défendre sans aptitudes particulières.

Après un échauffement, deux techniques sont travaillées par entraînement. Chaque pratiquant peut ainsi évoluer à son rythme en fonction de ses capacités.

Rendez-vous les mercredis de 19h30 à 21h00, cours débutant & intermédiaire, ouvert à tous (16 ans minimum) à la salle des associations.



Pour en savoir plus

Thomas au 06 67 37 21 63
paradecontre@gmail.com.

Retrouvez-nous sur
Facebook @PARADECONTRE

MARIE BOUYRELOU AGENCE INSPIR ARCANGUES

Après 15 ans de management dans la Mode, Marie Bouyrelou a choisi de se consacrer à l'accompagnement humain pour en déployer tout le potentiel : elle a créé l'Agence Inspir à Arcangues en 2017.



Coach et Kinésiologue spécialisée en gestion des émotions, leadership et préparation mentale, elle intervient autant sur les axes personnels que professionnels :

- lorsque vous vous sentez épuisé (e), perdu (e), que le mode automatique a pris le dessus, afin de retrouver sens, fluidité et épanouissement (gestion du stress, du temps, des priorités, alignement, (re)définition d'un projet, équilibre vie pro/vie perso, organisation et efficacité...)
- lorsque vous souhaitez atteindre et maintenir des objectifs élevés et faire la différence dans votre domaine sur la durée (préparation d'un examen - d'une compétition - de prise de parole, vision et projection, posture et charisme...).

Grâce à de nombreux outils adaptés à vos ressentis (tests de personnalité, PNL, visualisation, questionnement, mise en situation...), le coaching vous accompagne dans votre changement positif en passant à l'action !

Parce que ce n'est pas que pour les autres, l'Agence Inspir propose des offres accessibles et adaptées à VOUS (entre 6 à 10 rdv, face à face ou visio).

« La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent »
Albert Einstein.

Pour échanger en toute confidentialité, n'hésitez pas à rentrer en contact avec :

Marie Bouyrelou
welcome@agence-inspir.com
agence-inspir.com
instagram : agence-inspir
www.linkedin.com/in/bouyreloumarie/
Tel : +33 (0) 6 40 23 30 64



Les associations d'Arcangues (idem janvier 2019) Photos

Planning des activités proposées

Emak hor rando tous les mardis et samedis

Emak hor gym lundi de 8h30 à 9h30 et mercredi de 19h35 à 20h35

Lau Herri est une association de pelote basque à main nue uniquement réservée aux licenciés du club. La compétition a débuté fin mai. Des parties sont souvent organisées sur le fronton d'Arcangues les samedis matin et après midi

Les entraînements de poussins à minimes ont lieu les mercredis après-midi sous la direction de Stéphane Dachary.

Emak hor école de rugby tous les samedis

Association sportive du golf club d'arcangues (mercredi et samedi)

Pilates Cours pour adultes tous les mercredis et vendredis (hors vacances scolaires et jours fériés) de 17h00 à 19h00 : Pilates Douceur (Matwork Fondamental Débutants)

de 17h00 à 19h00 Pilates I (Matwork Fondamental+ et Intermédiaire)

Pilates Fondamental : mouvements du programme de base doux et adaptés

Pilates Intermédiaire : mouvements du programme Fondamental et Intermédiaire plus intenses

* Reprise des cours semaine du 13/09/2021

* Contact : Céline Bedouet - 06 67 04 71 62 - www.cotebasquepilates.fr - FB @cotebasquepilates

Dantza alaiak (danse traditionnelle basque)

Les cours proposés à partir de septembre seront :

Lundi :

Mutxiko confirmé : de 18h30 à 19h30

Tradis débutant : de 19h30 à 21h

Mardi :

Cours Primaire 1 (7/8ans) : de 17h à 18h

Cours Collège : de 18h à 19h15

Tradi confirmé : de 19h30 à 21h30

Mercredi :

Mutxiko débutant : de 18h30 à 19h30

Jeudi :

Cours Eveil (4/6ans) : de 16h45 à 17h45

Cours Primaire 2 (9/10ans) : de 17h45 à 18h45

Les cours se dérouleront dans notre local, à partir de la mi-septembre (date exacte non définie).

Contact par mail : dantza.alaiak@gmail.com ou au 07.69.63.31.62

Association Ez Bakarik (personnes vivant seules) 2ème et 4ème mercredi de 15h à 17h

Xoka Tira Arrangoitze (jeux traditionnels basques) Jeudi soir

Bethi Alegera (association des seniors du village)

L'association BETHI ALEGERA (3e âge) reprend ses activités et sera très heureuse de Vous retrouver tous les jeudis de 13h30 à 18h00 pour jouer aux cartes (gouter offert) salle des associations ,envisager des sorties en bus ou autres .

Pour tous renseignements Mr MINVILLE Michel tel 05 59 43 11 76

Les écuries Larretcheberria ?

Les écuries de Lortenia (5-12 ans) mercredi et samedi de 14h30-17h30

Emak Hor pelote, LAU HERRI, Bidexka Galdua, Anciens combattants, Tacot club, Peña Buhamia, Bio-Maité, Association des amis de l'école d'Arcangues, Comité des fêtes, la chasse, l'association familiale et rurale...

Retrouvez l'ensemble des associations sur le site de la mairie



30 ANS DU GOLF

Le Golf d'Arcangues, ouvert au public en juillet 1991, fête ses trente ans cette année.

Guy et Jean d'Arcangues, à l'origine du projet, ont conçu ce golf entièrement sur la propriété familiale de 67 hectares d'espaces verts qui enserrant le bourg, ce qui lui confère ce lien si particulier avec le village.

Les fondateurs du projet ont intégré cette originalité et le village, en accord avec les élus de l'époque, a pu profiter de cette réalisation pour s'agrandir sur l'épine dorsale, qui relie la partie ancienne du bourg vers la ferme Jaureguiborda, devenue le club house du golf aujourd'hui.

Avec le recul, nous nous réjouissons que cette vision partagée ait permis l'aboutissement de ce projet audacieux malgré les diverses péripéties qu'il a fallu affronter au moment de sa réalisation.

Depuis, les choses ont pris leur place ;

Le golf permet aujourd'hui à de nombreux villageois, petits, ou grands, de s'adonner à cette pratique sportive (600 membres), l'école de golf encadrée par ses professeurs, accueille plus de 70 enfants, et a déjà vu éclore des talents prometteurs. Le restaurant du club house, avec sa terrasse et sa vue imprenable, est ouvert à tous et permet d'accueillir régulièrement des événements familiaux. Enfin, et ce n'est pas le moindre, 26 emplois directs ont été créés, sans compter les retombées indirectes sur l'économie locale.



Le village d'Arcangues, de son côté, a bénéficié d'une protection environnementale unique et a pu se développer avec l'agrandissement du bourg, la réalisation de la crèche, de la maison de retraite, et d'autres projets qui sont en cours de réalisation.

Nous saluons le travail de l'équipe municipale, pour les nombreuses réalisations qualitatives qu'elle a conduites dernièrement dans le cœur du village : rénovation des écoles, du presbytère, de l'église, du théâtre de la nature, sans oublier le parking des écoles et le nouveau cimetière. Tout ceci contribue à enrichir l'œuvre de ce lieu si unique que les générations précédentes ont façonné.

Enfin, nous nous réjouissons, que notre passion commune pour ce village, nous permette d'entretenir un dialogue constructif, avec Monsieur le Maire et son équipe, source d'une évolution harmonieuse.

Arnaud d'Arcangues

Président de la SA du Golf d'Arcangues

DÉFIBRILLATEURS



Suite au décret n°2018-1186 du Ministère des Solidarités et de la Santé en date du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes et à l'usage des éta-

blissements recevant du public (ERP), la municipalité a fait l'acquisition de plusieurs défibrillateurs. Ils sont installés à proximité des lieux recevant du public :

- Théâtre de la nature
- En façade de la mairie
- Devant la salle des associations (plan), à proximité du trinquet.



Un défibrillateur était déjà en place au stade de rugby et a été mis en conformité.

STATIONNEMENT DES VÉLOS DANS LES ESPACES PUBLICS

Pour faciliter le quotidien des cyclistes, deux nouveaux parcs de stationnement ont été mis en place :

- sur le parking du bourg à proximité de l'arrêt de bus
- à côté du bureau d'information touristique



INFORMATIQUE ACCESSIBLE À TOUS

Le fossé entre les générations en matière d'informatique se creuse de plus en plus et toutes les démarches administratives seront dématérialisées d'ici peu.

Les cours favorisent le partage et les rencontres, permettant ainsi aux seniors de se sentir moins seuls face au monde du numérique.

Ces cours permettent de d'acquérir les compétences suivantes :

- Apprendre à maîtriser son ordinateur, sa tablette
- Paramétrer et utiliser une messagerie électronique
- Prise en main et utilisation des réseaux sociaux
- Découvrir internet
- Gestion administrative sur internet

Rejoignez les prochaines sessions débutantes ou de perfectionnement dès septembre le vendredi matin de 9h à 12h (soit 6 demi-journées de formation).

Ouvert à tous les Arcanguais. Une participation de 30 € par personne et par session sera demandée à l'inscription et le reste sera pris en charge par la mairie. Renseignements et réservation à l'accueil de la mairie



VACCINATION À L'EHPAD

L'EHPAD Adarpea a dû s'adapter au contexte de la crise sanitaire au fil des derniers mois.

Marie-Jeanne, résidente de l'EHPAD, a été la première vaccinée en présence de Mme Frédérique HARIVONGS, la directrice de l'EHPAD et de Mme Corinne HARAN, la vice-présidente du CCAS.

Un grand merci au Docteur CAUPENNE et à l'équipe soignante de l'EHPAD pour leur investissement !



UNE CENTENAIRE À L'EHPAD

Marie entourée de sa famille a soufflé ses 100 bougies le 1er mars 2021 (dans le respect des règles sanitaires). Une chorale est venue animer cet événement.



ÉLAGUER ET ENTRETENIR AUX ABORDS DES LIGNES

Si une partie du réseau fibre sera enfoui, 60% sera déployé en aérien, en utilisant en grande majorité, les poteaux téléphoniques existants. Or, dans certains secteurs du territoire, le développement de la végétation sur les infrastructures téléphoniques empêche l'installation du câble en fibre optique.

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier prévus par la réglementation (article L.51 du CPCE).

Trop proches des câbles, elles peuvent entraîner un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches provoquer une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux. C'est pourquoi, à défaut d'élagage, le déploiement de la fibre sur une commune peut être ralenti voire arrêté.

Les propriétaires riverains des infrastructures téléphoniques sont responsables de l'élagage des arbres et haies situés sur leur parcelle, comme le précise le code des postes et des télécommunications.

Il est recommandé d'effectuer un élagage respectueux, entre septembre et mars, c'est-à-dire en sève descendante et en dehors des périodes de reproduction des oiseaux. L'élagage doit respecter une gestion durable des haies qui occupent des fonctions importantes pour l'agriculture, les paysages, la qualité de l'eau, la biodiversité. Les règles à suivre diffèrent en fonction des végétaux et de leur localisation (haies jeunes, arborées, lisières de forêts...). chacune ayant ses spécificités.

En cas de situation complexe ou dangereuse, ou si vous avez des doutes, il vous est recommandé de faire appel à un professionnel de l'élagage.

LA NATURE POUR TOUS

La nouvelle saison de chasse arrive et avec elle les différentes préoccupations de la mise en sécurité autour de cette activité.

Ces quelques mots pour sensibiliser les personnes qui partagent les chemins et forêts de notre village et qui désirent échanger avec nous.

Il est plus que nécessaire de communiquer sur les modalités de fonctionnement de notre passion qu'est la chasse.

La mise en sécurité des personnes est notre principal objectif et bien que nous nous efforcions de rester très vigilants, le risque zéro n'existe pas.

Nous préférons prévenir que guérir et afin d'assurer la sécurité de tous, nous demandons à toutes les personnes susceptibles d'emprunter les mêmes chemins que nous de ne pas commettre d'imprudences en ignorant les panneaux de signalisations informant d'une activité de chasse en cours.

Notre village propose des chemins pédestres dans différents secteurs, ce qui permet à chacun d'entre nous de pouvoir s'adapter et trouver une place pour profiter de la nature.

La chasse comme le rugby, la danse, la pelote fait partie des activités traditionnelles du village. C'est une activité rurale dans un village rural.



INFORMATION concernant la période de chasse :

- Ouverture générale : du 2^{ème} dimanche de septembre au 20 février
- Battues de sangliers : du 15 août au 31 mars
- À partir du 1er juin sur décision de la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) et de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Atlantiques
- Respect des signalisations = sécurité de tous

Merci de votre compréhension

*Les chasseurs du Saint Hubert
Côte Basque Arcangues*

VOTRE INFO EN LUMIÈRE S'AGRANDIT

La commune va mettre en place prochainement un second panneau lumineux d'information électronique double-face à côté de la pharmacie permettant de suivre en temps réel les informations municipales.



L'application Cento Live est à télécharger gratuitement afin d'accéder à l'actualité de la commune.

La recherche de la commune s'effectue par département, nom ou géolocalisation.

L'onglet «messages» permet une lecture rapide de la playlist



L'ajout de favoris se fait à l'aide du bouton + (le bouton - permet de retirer un favori)

L'icône www permet d'accéder directement au site web de la commune

L'onglet «notifications» permet d'historiser les notifications push

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2021

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFNB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

	2017	2018	2019	2020	2021
Part Communale Taxe foncière bâtie	7,19 %	7,19 %	7,19 %	7,19 %	20,66 %
Part départementale				13,47 %	
Taxe foncière non bâtie	11,37 %	11,37 %	11,37 %	11,37 %	11,37 %

Il est précisé que le taux de la taxe foncière sur le bâti de 20,66 % correspond au taux communal de 2020 reconduit à l'identique sur 2021 auquel est intégré la part départementale de 13,47 % tel que précisé ci-dessus.



ESSAYEZ LE VÉLO ÉLECTRIQUE AU QUOTIDIEN

Vous souhaitez vous déplacer sur un vélo électrique pour vos trajets quotidiens ou de loisirs ?

Votre Agglomération et son syndicat des Mobilités Pays Basque Adour vous proposent un service de location moyenne durée de Vélo à Assistance Électrique, pour vous permettre de découvrir ce nouveau mode de mobilité !

Inscrivez-vous en quelques clics, puis rendez-vous dans un des 14 points de retrait répartis sur l'ensemble du territoire pour récupérer votre nouveau moyen de déplacement pour un ou deux mois !

**INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE
ET RÉSERVEZ VOTRE VÉLO**

www.velo-paysbasque.fr

Testez une autre façon de vous déplacer, et si cet essai est un succès, passez à l'achat ! Vous pourrez bénéficier d'une subvention d'aide à l'achat !

Aide à l'achat de Vélo

Il s'agit d'une aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. La subvention, limitée à un foyer fiscal, est plafonnée à 600 € et est calculée sur une base allant de 30 à 60 % du coût d'achat d'un vélo neuf.



Pourront bénéficier de la subvention les personnes physiques justifiant de leur résidence principale dans l'une des communes du périmètre du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour et selon les quotients familiaux.

Numéro de Keolis Basque Adour/Chrono-plus : 05 54 61 40 50

Site : velo-paysbasque.fr

Mail : velo-paysbasque@keolis.com



RÉVÉLEZ LE POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE TOITURE AVEC LE « CADASTRE SOLAIRE PAYS BASQUE »



Le cadastre solaire du Pays Basque est un outil en ligne proposé par la Communauté Pays Basque pour connaître le potentiel de production d'énergie solaire des toitures des habitations et bâtiments de l'ensemble du Pays Basque.

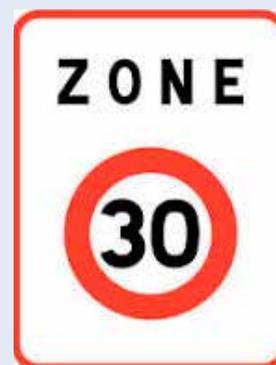
En quelques clics, vous pouvez estimer le coût d'installation de panneaux solaires, la durée d'amortissement de l'investissement et les économies d'énergies réalisables.

Pour plus d'informations www.cadastre-solaire.fr



ZONE A 30 KM/H, POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

Afin de garantir des conditions de déplacement sécurisé pour tous et de préserver la tranquillité dans les chemins hotchaenia, larrebidea et telleria, nous avons appliqué la limitation à 30 km/h. D'autres aménagements sont en cours d'étude.



POUR UN JARDIN ZÉRO DÉCHET FACILE ET PRATIQUE

3 questions à Amaia Lissalde, chargée de mission Prévention des déchets et économie circulaire au Syndicat Bil Ta Garbi

Le Syndicat Bil Ta Garbi propose de s'engager sur la voie du ZÉRO déchet vert ! Détails des enjeux de cette démarche avec Amaia Lissalde.

Pourquoi s'engager sur la voie du zéro déchet vert ?

Chaque jardin domestique produit, en moyenne, 65 kg de déchets verts chaque année. Ce n'est pas neutre pour notre territoire et, notamment, les déchetteries. Avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Syndicat Bil Ta Garbi peut donner quelques conseils en ce domaine pour limiter son empreinte environnementale. Par exemple, ce n'est pas tout de penser à l'aménagement du jardin au départ, il faut réfléchir à l'après avec la question de l'entretien...

Quels sont les enjeux du Jardin Zéro déchet ?

Les végétaux représentent près de 45 % des déchets apportés en déchetterie. C'est une bonne pratique car ils sont valorisés en compost. Toutefois, cette gestion montre ses limites. Ce sont autant d'allers-retours en déchetteries et donc d'émissions de gaz à effet de serre générés. Limiter sa production, c'est donc agir concrètement pour l'environnement. Derrière ce

premier enjeu, se cache un enjeu plus indirect mais tout aussi important : celui du coût du service. Avec une progression continue des quantités apportées (+ 100% en 15 ans), la prise en charge de ce déchet chez soi s'impose d'elle-même. Nous restons dans l'idée que « le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit ». Pas besoin de le transporter, de le stocker, ni de le valoriser sur des sites spécialisés. Le Jardin Zéro Déchet est une réponse à ces enjeux écologique et économique pour nos territoires.

Que proposez-vous pour limiter cette production ?

Nous disposons de ressources gratuites pour sensibiliser comme par exemple, deux guides d'astuces et de conseils directement téléchargeables sur l'espace médiathèque de notre site Internet [www.biltagarbi.fr]. Nous permettons également aux usagers de bénéficier de 50 euros de réduction auprès d'un prestataire référencé pour une action, liée au broyage ou mulching. Enfin, nos ambassadeurs du tri sont disponibles pour conseiller les usagers sur les bonnes pratiques pour réduire sa production de déchets avec, notamment, le compostage et notre offre de composteurs domestiques. Ce sont les compagnons idéaux du jardin et de la maison !

En savoir plus ? www.biltagarbi.fr



UNE GRANDE QUANTITÉ DES DÉCHETS VERTS EST APPORTÉE EN DÉCHETTERIES. BONNE PRATIQUE CAR ILS SONT VALORISÉS POUR PRODUIRE DU COMPOST UTILISABLE COMME ENGRAIS NATUREL POUR L'AGRICULTURE.

Toutefois, cette gestion collective montre ses limites : multiplication des transports, impact sur le climat, coût du service public, espace restreint en déchetteries avec la multiplicité des nouveaux déchets à trier En effet, ces déchets verts représentent désormais près de 45 % des quantités apportées en déchetteries, soit le déchet le plus important.



VOS DÉCHETS VERTS DE JARDIN PEUVENT TROUVER UNE SECONDE VIE DANS VOTRE JARDIN, C'EST SIMPLE ET CELA A DE NOMBREUX AVANTAGES :

- ▶ Limiter vos trajets en déchetteries
- ▶ Faire des économies sur l'achat de compost, de paillis, d'engrais et de désherbant
- ▶ Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dangereux pour votre santé et l'environnement
- ▶ Respecter les sols, la faune et la flore

Guide complet à télécharger sur www.biltagarbi.fr

BRULAGE DES DÉCHETS VERTS

Outre les risques d'incendie qu'il génère, le brûlage des déchets verts est à l'origine de troubles de voisinage causés par les odeurs et fumées et contribue à la dégradation de la qualité de l'air. Différents polluants sont émis, dont des particules fines et autres composés cancérigènes, entraînant un risque pour la santé. Il existe pourtant des alternatives.

On estime que 9 % des foyers pratiquent le brûlage à l'air libre des déchets de jardin.

Brûler 50 kilos de végétaux à l'air libre « émet autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui parcourt 13 000 km », ajoute l'Ademe. C'est également l'équivalent de 12 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière fuel performante, trois semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante... et produit jusqu'à 700 fois plus de particules qu'un trajet de 20 km à la déchetterie !

Les déchets verts sont des déchets issus de végétaux, quels qu'ils soient. Il s'agit de déchets issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires. Le degré de sécheresse des déchets n'a aucun lien avec la qualification de « vert ».

Quelles alternatives ?

Il existe le compostage. Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec les restes de repas et épluchures de légumes. Il y a aussi la solution du broyage et paillage. Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes. La tonte mulching, quant à elle, permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Ne brûlez pas vos déchets verts...

Les polluants émis dans l'air lors d'un brûlage à l'air libre peuvent nuire à la santé.

Au-delà des troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante, dont les particules, qui véhiculent des composés toxiques et cancérigènes : particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxyde et furanes.



La France compte 3,5 millions de personnes souffrant d'asthme. Les particules fines sont un facteur majeur du nombre et de l'intensité des crises d'asthme et d'allergies. Elles sont également à l'origine d'un grand nombre de décès anticipés : environ 58 000 décès anticipés en France dont 3 500 en Nouvelle-Aquitaine (source : Santé Publique France, juin 2016).

La collecte en déchetterie

Vos déchets verts seront valorisés sous forme de compost.

Des déchetteries sont à votre disposition près de chez vous pour prendre en charge vos déchets verts qui seront valorisés sous forme de compost. Renseignez vous auprès de votre déchetterie ou de votre mairie.



... valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins, plus respectueuses de la qualité de l'air et du sol, existent.

Le broyage

Petits et gros branchages broyés permettent de réutiliser les déchets verts sur place, en paillage ou en apport dans le composteur.

Broyez vos déchets verts sur place ! Placez la tondeuse sur vos petits branchages pour les broyer. Renseignez-vous pour un prêt de broyeur (clubs, associations, maires, entreprises paysannes...)

Le paillage

Simple et peu coûteux !

Il permet de nourrir et de conserver l'humidité des sols, de protéger du gel les végétaux fragiles et il évite la pousse des mauvaises herbes. Disposez feuilles mortes, résidus de jardin, brindilles et branches coupées en morceaux ou broyées au pied des plantes et arbustes.

Bon à savoir

Pour votre gazon, vous pouvez privilégier des variétés de gazon à pousser lente afin d'éviter au maximum les tontes. Vous pouvez également laisser le gazon fraîchement tondu sur place afin d'apporter au sol des éléments nutritifs lors de la décomposition (Mulching...)

Adopter ces pratiques permet de ne pas utiliser de produits chimiques et de faire des économies !

Le compostage



Individuel ou collectif
Tonte de pelouse et feuillage peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes. Cela permet de produire directement dans son jardin un engrais naturel et de qualité pour toutes vos plantes.

C'est facile d'être écocitoyen ! Renseignez-vous : la majorité des collectivités mettent à disposition des composteurs et développent des projets collectifs.

Pour notre air, notre environnement et notre santé, on peut aller encore plus loin...

Limiter ses déchets verts en ayant recours à des pratiques d'installation et d'entretien d'espaces verts adaptés.

Choisir sa haie



Des haies diversifiées, peu allergènes et peu productrices de déchets verts nécessitent peu d'entretien, résistent à la sécheresse et hébergent de nombreuses espèces.

Eviter les végétaux à forte production de pollen (cyprès, aulne, frêne, saule, bouleau, noisetier) et à forte production de déchets verts (bruyas, graminées des pelouses).

Espaces à privilégier : genévrier commun, orme, murier à papier, chêne vert, hêtre, hêtre, noyer, érable champêtre, châtaignier. Pour aller plus loin : <http://www.santemilieu.com/medias/medias/les-plantes-qui-ont-une-prevention-des-allergies/>

Des zones de prairies fleuries

Laissez pousser, préservons notre santé et la biodiversité !

Dans un coin du jardin, autour des arbres, en bordure de route... Laissez pousser des plates-bandes herbifères pour remplacer les pelouses difficiles d'entretien. Vous observerez très rapidement le développement de la biodiversité végétale et animale, et vous vous économiserez du temps et de la fatigue.

L'éco-pâturage



Pensez aux multiples services rendus par les animaux !

L'entretien de vos terrains et pelouses par le pâturage d'animaux herbivores (vaches, moutons, chèvres, équidés, cervidés et même des lamas...). De plus en plus de communes s'engagent dans cette démarche avec des prestataires locaux.

L'adoption de ces pratiques est bénéfique pour l'environnement (air, eau, sol, biodiversité) et la santé !



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les Français produisent en moyenne **160 kg de déchets verts par personne et par an**. Pour s'en débarrasser, **9 % des foyers les brûleraient**, alors que **c'est interdit**, ce qui représenterait **près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre chaque année en France** (source : ADEME).

Brûler 50kg de végétaux émet autant de particules que...

- 6 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul...**
- 9800 km** parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine...
- 37900 km** parcourus par une voiture essence récente en circulation urbaine...

Les déchets verts, qu'est-ce que c'est ?
Les déchets verts sont issus de la tonte des pelouses, de la taille de haies et de l'entretien des massifs et d'autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...

Particuliers, collectivités, entreprises : nous sommes tous concernés.



L'ACCUEIL DE LOISIRS

CONTEXTE SANITAIRE

L'année scolaire 2020 – 2021 s'est déroulée dans le respect des différents protocoles sanitaires imposés par le gouvernement afin d'assurer l'accueil des enfants en limitant les risques de propagation du virus COVID19.

L'équipe du service scolaire et périscolaire a pu proposer des animations attrayantes afin de continuer d'accueillir les enfants dans l'esprit « être acteur de ses loisirs » et de les faire voyager à travers leur imaginaire.

Ainsi tout au long de l'année, le service scolaire et périscolaire a assuré l'accueil des enfants lors :

- Des accueils périscolaires de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30
- De la pause méridienne entre 11h45 et 13h45
- Des accueils périscolaires les mercredis de 7h30 à 18h30
- Des accueils extrascolaires (vacances scolaires) de 7h30 à 18h30



RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS

A la rentrée de septembre 2020, l'organisation scolaire et périscolaire était organisée sur la base de la semaine à 4,5 jours incluant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) de 15h45 à 16h45. De nouvelles directives gouvernementales nous ont été imposées en matière de mesures sanitaires après les vacances scolaires de la Toussaint 2020, ne permettant plus aux enfants de pouvoir suivre un rythme scolaire de 4,5 jours. Par conséquent, après réflexion et concertation entre les différents acteurs éducatifs, les enfants scolarisés à l'école publique d'Arcangues ont repris le chemin de l'école en novembre 2020 dans le cadre du rythme scolaire de 4 jours. Après une concertation avec l'équipe éducative enseignante et un sondage envoyé aux familles en vue de l'organisation de l'année scolaire 2021 - 2022, il s'est avéré que le souhait majoritaire était de maintenir le rythme scolaire de 4 jours comme les derniers mois écoulés. Le conseil d'école ainsi que le conseil municipal ont voté en ce sens. Ainsi, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021, l'organisation du temps scolaire se déroulera sur 4 jours dans le cadre d'une demande de dérogation effectuée auprès du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) et selon **les horaires suivants : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : classe de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30**



ÉTÉ 2021

A la veille de la saison estivale, l'équipe d'animation est prête à accueillir vos enfants pour cet été à partir du mercredi 7 juillet et jusqu'au vendredi 27 août inclus sur les thèmes du multi-jeux, multisports et découverte de son environnement.

Les temps forts prévus sur la structure sont les suivants :

- Mercredi 7/07 : journée structures gonflables
- Jeudi 15/07 : Spectacle et chorégraphie des enfants avec le groupe Bilaka
- Semaine du 19 au 23/07 : initiation aux jeux basques avec Gaia
- Semaine du 26 au 30/07 : initiation escrime avec He-go et baby lutte avec Céline Bedouet
- Vendredi 6/08 : escalade avec Vertical Animation
- Vendredi 13/08 : Ventriglisse géant gonflable
- Jeudi 19/08 : Initiations aux bulles géantes avec la troupe Trobairiz
- Vendredi 27/08 : Spectacle avec la troupe Trobairiz

Des courses d'orientations, des chasses aux trésors, et des jeux de piste seront organisés également au sein du village.

Les plannings d'animations sont disponibles en ligne sur le site internet de la mairie.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le bureau du service scolaire et périscolaire au 05 59 43 19 57 ou à loisirs@arcangues.fr

LE LOCAL JEUNES

Le local jeune d'Arcangues sera ouvert cet été à partir du 7 juillet et jusqu'au 27 août du lundi au vendredi entre 10h et 18h30. Tout en respectant les directives gouvernementales et les protocoles en vigueur, nous proposons comme chaque année des animations variées et divertissantes au sein de la structure et en extérieur.

Les activités sont axées sur les centres d'intérêts des ados et préados

Zoom sur la programmation estivale

- **Séjour fin juillet** : nous souhaitons chaque année que les jeunes soient acteurs de leurs actions. Cette année grâce à l'investissement des jeunes, nous avons pu présenter au dispositif projet jeune 64 (département et CAF des Pyrénées-Atlantiques) notre séjour estival à la montagne. Grâce à ce dispositif et à la commune d'Arcangues, nous avons pu amoindrir la participation financière des familles ; Ce séjour aura lieu du 26 au 30 juillet 2021 à Cauterets (65). Au programme Descente du Hautacam en luge, rafting, canyoning, trottinette de montagne et visite de Cauterets.
- **Sorties** au laser game, au bowling de Bayonne, à la cité de l'océan et à l'aquarium de Biarritz sont également au programme ainsi que : balade à vélo électrique, casque VR, pilotage de drones, pratique du sabre laser, escalade et de nombreuses activités manuelles et ludo-sportives au sein du local jeunes.

Quelques mots sur le local

il est pensé et aménagé pour que les jeunes puissent se sentir chez eux.

Cet espace de vie se veut chaleureux et convivial avec différents espaces (cuisine, coins artistique et multimédia), ainsi qu'un billard, un babyfoot, des consoles de jeux et du matériel ludo-sportif.



Pour plus d'informations

localjeunes@arcangues.fr

ou au 06 75 79 82 38

Vous pouvez également nous suivre via [instagram #localjeunesarcangues](https://www.instagram.com/localjeunesarcangues).

FORMATION BAFA

La commune propose en partenariat avec le Centre de Formation en Éducation Populaire 100% une formation au BAFA.

Déroulement de la formation BAFA

- Formation théorique du samedi 23/10/2021 au samedi 30/10/2021 inclus (à Arcangues)
- Stage pratique de 14 jours à effectuer dans un accueil de loisirs
- Formation d'approfondissement du lundi 25/04/2022 au samedi 30/04/2022 inclus

Coût de la formation théorique :350 €

Une aide de la CAF peut être apportée aux familles en fonction de leur quotient familial

Les jeunes d'Arcangues inscrits à cette formation bénéficieront d'un tarif réduit

Lieu des formations : salle de la cantine à Arcangues

Responsable de formation

M^{me} BOUDIGUES Maëva

06 66 77 69 51 - senspourcent@gmail.com



L'EHPAD FAIT PEAU NEUVE

L'année 2021 a amené son lot de nouvelles têtes au sein de l'EHPAD. En effet, Sara MORELLO, notre nouvelle psychologue a rejoint l'équipe au mois de janvier et nous enchante de son bel accent espagnol. Le Dr CAUPENNE a pris sa retraite au mois de mars et a été remplacé par le Dr Hélène CABROL, médecin urgentiste. Enfin, la cadre de santé Mme Véronique BROUSSAINGARAY a décidé de mettre fin à son détachement dans notre structure et est remplacée dès le mois de juillet par Mme Nadège SALVAGNAC, ancienne IDEC du Parc d'HIVER.

DES NOUVEAUTÉS ARTISTIQUES À L'EHPAD



Les nouveautés sont aussi culturelles à l'EHPAD. En effet, Ingrid l'animatrice et la psychologue ont mis en place un atelier musique ayant lieu tous les 15 jours avec un guitariste. Les résidents profitent d'une musique en live pendant 3 heures, peuvent chanter et taper en rythme sur des percussions. L'atelier est un franc succès et de nombreux résidents y participent, côté EHPAD comme côté Unité Protégée. Ingrid et la psychologue ont également pris l'initia-

tive d'organiser une exposition de peintures lorsqu'elles ont découvert le talent d'un des résidents de l'Unité Protégée. Les tableaux représentant tous des marines ont été peints à divers endroits du Pays Basque et sont exposés dans le Hall. Ils attirent résidents comme visiteurs, chacun choisissant son préféré ou essayant de deviner de quel endroit il s'agit, en attendant l'exposition montagne qui ne saurait tarder...



LA SEMAINE BLEUE FÊTE SON 70^E ANNIVERSAIRE

C'est l'occasion pour le CCAS d'Arcangues de proposer pour la première année du 04/10/2021 au 10/10/2021 diverses activités gratuites sur le thème : « Ensemble bien dans son âge, bien dans son territoire » - Un enjeu après covid, un moment privilégié de la vie associative et du lien intergénérationnel : la semaine nationale des retraités et des personnes âgées, invite le grand public à prendre conscience du rôle social primordial des aînés dans notre société et quel que soit leur âge.

L'événement vise à informer et sensibiliser l'opinion publique sur la contribution des séniors à la vie économique sociale et culturelle, sur leurs préoccupations et difficultés, sur les réalisations et projets des associations et à lutter contre l'isolement. Il s'agit de rendre visible sur un temps fort, une action au long court.

Des animations seront proposées, dont certaines se feront à l'Ephad d'Arcangues ADARPEA pour permettre aux acteurs de cette semaine bleue de faire connaissance avec ce lieu de vie, de rencontrer les résidents de l'établissement **à travers des jeux**. Tir à l'arc, scrabble géant en équipe, möllky (jeux de quilles finlandais). À la fin des parties l'Ephad offrira le goûter aux participants.

Ce sera aussi l'occasion pour les associations du village de faire connaître aux participants de la semaine bleue leurs activités :

- **Les chemins pédestres** avec l'association BLDXKA GALDUA avec après l'effort un pique nique à partager au théâtre de la nature.
- **Jouons ensemble** : un moment ludique avec des amis ou pour rencontrer de nouvelles personnes avec l'association BETHI ALEGERA ou pour découvrir une nouvelle association d'Arcangues qui porte le nom du jeu qu'elle animera « questions pour un champion ».
- la découverte des bienfaits de la pratique d'**activités physiques accessibles à tous** : seront ainsi proposés une initiation au golf avec l'association ASGCA, au Chi gong (Gymnastique traditionnelle chinoise) avec le pôle Orekatua ou encore l'initia-

En parallèle la commune organisera un concours sur le thème « Représente ta maison ». Le résultat du concours sera donné lors de la semaine bleue. Tout le monde pourra y participer de 10 à 100 ans. Les créations sont libres cela peut être dessins, tableaux, broderies, sculptures. Les œuvres seront déposées (à partir du 27/09/21 et jusqu'au 01/10/21 à l'Ephad Adarpea d'Arcangues) et exposées dans l'établissement. Les personnes qui viendront voir l'exposition voteront pour leur œuvre préfé-



tion au Pilates.

- Des moments d'échanges sur fond d'une **pièce de théâtre** avec l'association MAILLAGE : la pièce est intitulée « Adopte un jeune.com », elle a pour sujet la cohabitation intergénérationnelle (le 09/10/2021 à 14 h au théâtre de la nature).
- **La découverte du patrimoine local** avec une visite guidée du centre bourg proposée par le bureau d'information touristique.
- **Une promenade en calèche** dans le village et des balades à poneys pour les grands-parents accompagnés de leurs petits enfants avec l'association les Attelages d'Horace.
- Enfin pour clôturer la semaine : **un thé dansant** est prévu en espérant que les conditions sanitaires évoluent de manière positive.
- **Mutxiko le dimanche 10 octobre** toute la journée au théâtre de la nature.

Le programme est en cours de réalisation, certaines activités nécessiteront une inscription préalable, toutes les infos seront communiquées par voie de presse et sur le site internet de la Mairie.

Venez nombreux accompagnés de vos petits enfants pour certaines activités si vous le souhaitez.

365 JOURS POUR AGIR, 7 JOURS POUR LE DIRE

rée et les gagnants recevront un prix remis par Monsieur le Maire le 09/10/21 à la fin de la pièce de théâtre.

- **1^{er} prix** : un repas pour deux au restaurant du Trinquet d'Arcangues
- **2^{ème} prix** : une initiation au Golf d'Arcangues
- **3^{ème} prix** : un coffret gourmand offert par le Vival d'Arcangues.

Nous attendons vos œuvres avec impatience, un grand merci aux participants.



MA MAISON A'VENIR

Sur le fronton d'Arcangues du 25 au 27 mai a eu lieu "Ma Maison A'Venir" pour la première fois dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Monsieur le Maire Philippe Echeverria accompagné de Monsieur Jean-Jacques LASSERRE (Président du Conseil départemental), de Madame Bénédicte Luberrriaga (conseillère départementale), de Monsieur Guy Le Charpentier (codirecteur de ReSanté-vous) étaient présents et on fait un discours bienveillant pour lancer cette animation financée intégralement par le département suite à un appel à manifestation d'intérêt en faveur de la prévention et de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile.

Des professionnels, des habitants des aidants de la commune et des alentours sont venus nombreux (environ 30 personnes par jour) pour découvrir des astuces et des aides techniques pour bien vieillir chez soi, dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

« Les astuces sont bien expliquées, cela m'a permis de voir des solutions auxquelles je n'avais pas forcément pensé et qui vont faciliter mon quotidien » nous dit Maité d'Arcangues. En complément de ma Maison A'Venir un stand de l'association France Alzheimer & maladies apparentées était présent, animé par Mme Chantal CAZALON (antenne Pays Basque de l'association) pour informer les personnes qui le souhaitaient.

ATELIERS : prévention du maintien à domicile

Dans le prolongement de l'action "Ma maison A venir, 3 ateliers de 3h animés de façon ludique, afin de faire découvrir aux participants comment être acteur de son maintien à domicile, sont proposés à la rentrée 2021 :

- Atelier n°1 : le 6 septembre 2021 de 9h à 12h : Les activités de la vie quotidienne
- Atelier n°2 : le 7 septembre 2021 de 9h à 12h : Prévention au jardin et les extérieurs
- Atelier n°3 : le 8 septembre 2021 de 9h à 12h : Prévention la nuit

Lieu : salle des associations située à côté du trinquet d'Arcangues

Les ateliers sont gratuits mais attention les places sont limitées : pour les inscriptions nous vous remercions de contacter Miren FUERTES : 05 59 43 06 76



SIGNATURE DE LA CHARTE VILLE AIDANTE

Monsieur le Maire a signé la charte "ville aidante" avec l'association France Alzheimer & maladies apparentées. Dans le cadre de cette charte une sensibilisation des commerçants et des différents services de la commune et du CCAS amenés à accueillir du public a été réalisée au cours d'une réunion le 31 mai 2021. Ainsi ils pourront aider les personnes se sentant en difficultés avec plus de facilité, un visuel sera apposé sur leur vitrine afin d'indiquer que dans cet établissement la personne en difficulté sera aidée et accompagnée. Des actions de sensibilisation à la maladie seront également proposées dans les prochains mois au sein de la commune.



VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

En octobre une nouvelle campagne de vaccination contre la grippe aura lieu. Nous communiquerons la date de vaccination par voie de presse ainsi que sur le site de la Mairie.

DÉCLARER SON MEUBLÉ DE TOURISME AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE

Rappel de la définition du meublé de tourisme

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, qui sont loués à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois (article L. 324-1-1 du code du tourisme).

> **Le loueur doit effectuer sa déclaration "d'autorisation de changement d'usage" auprès de la communauté d'agglomération Pays Basque**, au moyen du formulaire téléchargeable : https://mairie.arcangues.fr/files/DIVERS/changement_usage_CAPB.pdf

Cette formalité sera à renouveler dans les 3 ans ou à effectuer s'il y a un changement de propriétaire ou de capacité du meublé.

Sur notre commune, les meublés de tourisme sont limités en nombre de 2 par propriétaire. Cette limitation a été mise en place au regard du constat d'une pénurie de logements dédiés à l'habitat permanent et d'une tension sur ce marché sur la communauté d'agglomération du Pays Basque.

> Après cette déclaration, il est nécessaire d'effectuer **une demande de "numéro d'enregistrement"** https://taxedesejour.communautaire-paysbasque.fr/CU_paysbasque/ Ce numéro d'enregistrement vous permettra de passer des annonces de la location sur différents supports et d'effectuer la déclaration trimestrielle de la taxe de séjour.

Sanctions encourues : le loueur qui n'a pas demandé de numéro d'enregistrement est passible d'une amende civile dont le montant ne peut excéder 5 000 €.

TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour est gérée par la Communauté d'Agglomération Pays-Basque. Elle concerne tous les types d'hébergements : hôtels, chambres d'hôtes, chambre chez l'habitant, meublés de tourisme, résidences de Tourisme. La taxe de séjour est acquittée par les clients des hébergements touristiques directement à l'hébergeur ou à la plateforme de location en ligne (Abritel, Airbnb...)

Depuis le 1^{er} janvier 2019, pour les hébergements non classés, le calcul de la taxe de séjour est fixé au pourcentage, selon la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, auquel se rajoute une taxe additionnelle dé-

Chambres d'hôte

Le code du tourisme définit les chambres d'hôte comme des chambres meublées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes, à titre onéreux, pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations.

Pour être considéré comme une chambre d'hôte, vous devez répondre aux critères suivants :

- C'est votre résidence principale et c'est vous qui faites l'accueil des touristes
- Vous êtes présent dans l'hébergement au moment du séjour des touristes
- Vous fournissez de manière groupée la nuitée, le linge de maison et le petit déjeuner

Vous devez remplir et adresser à la mairie le formulaire de déclaration de location de chambre d'hôte : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17897>

Logement principal

Si vous louez votre résidence principale (est entendue comme le logement occupé au moins huit mois par an, sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure), il n'y a pas de changement d'usage à effectuer mais cependant **vous devez solliciter un numéro d'enregistrement par le biais du lien suivant** https://taxedesejour.communautaire-paysbasque.fr/CU_paysbasque/

Ce numéro d'enregistrement vous permettra de passer des annonces de la location sur différents supports et d'effectuer la déclaration trimestrielle de la taxe de séjour.

Votre résidence principale ne peut pas être louée plus de 120 jours par an maximum

partementale de 10%. Vous pouvez faire classer votre logement en vous adressant à l'organisme évaluateur de votre choix pour bénéficier d'un tarif fixe de la taxe de séjour.

Accédez à la plateforme de déclaration de la taxe de séjour <https://taxedesejour.communautaire-paysbasque.fr/>

Renseignements :

taxedesejour@otpsbasque.com
05 59 26 03 16



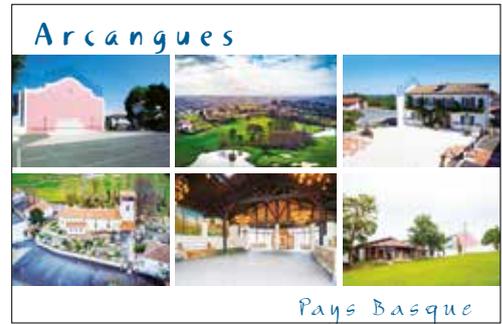
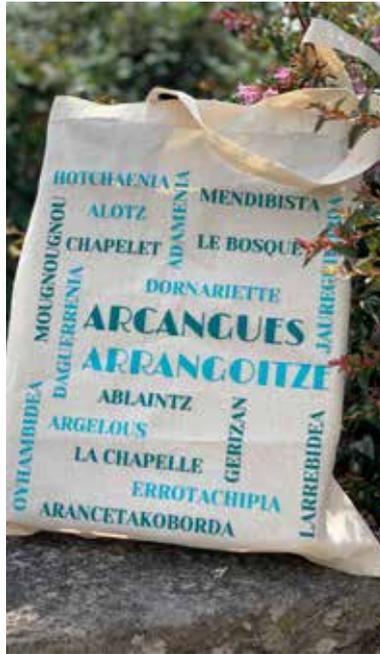
BOUTIQUE

De nouveaux produits sont proposés à la boutique d'Arcangues. En effet, nous avons profité de la saison hivernale pour imaginer de nouveaux produits : nouveau modèle de Carafes d'Arcangues, Tote bag d'Arcangues, tableau, plateaux, bâton de marche, jus de pomme, cidre, bières...

Vous aurez le plaisir de retrouver Sacha DUBEAU qui renforce l'équipe pour la saison estivale depuis le 2 juin et qui sera présente tous les jeudis à la boutique et le mercredi matin sur notre marché estival.

Horaires d'ouverture de la boutique du 1er Juin au 30 Septembre :

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h
 Contact : animation@arcangues.fr / 05 59 43 08 55



EN VENTE À LA BOUTIQUE D'ARCANGUES

(à côté de l'Office de Tourisme)

Pass 1 voyage	1.20€
Pass 10 voyages	8.20€
Pass 24 heures	2.20€
Pass 7 jours	11.20€

La boutique est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 10h à 12h30 et de 14h à 18h... et le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 17h30.



Chronoplus
Réseau de Transports Agglomération Côte basque-Adour

ANIMATIONS

Cette année encore en raison de la crise sanitaire nous ne pourrons pas maintenir toutes les animations habituelles (fêtes du village, soirée moules frites) mais nous souhaitons pouvoir de nouveau animer notre village en proposant des alternatives tout en respectant bien sûr les gestes barrières.

Marché estival

Vous avez déjà rencontré quelques commerçants qui se sont installés avant la saison estivale sur notre marché notamment la rôtisserie Lou Ploc qui nous est fidèle depuis 4 ans, le poissonnier « Chez Lulu », les produits ibériques d'Anda Luz et le primeur Panier de l'Adour.

Le marché estival d'Arcangues se déroulera les mercredis matin jusqu'au 1er septembre sur le parking du bourg de 9h à 13h.

Il s'articulera comme l'année précédente autour des commerçants et artisans dans l'allée qui remonte vers la mairie et sur le parking des bus.

Vous pourrez y découvrir des nouveaux commerçants : Wine truck, fleuriste, fromager, Pimençon, Jus de fruits, Pimenpister, Irouléguay ainsi que des créateurs de bijoux, poterie et figurines peintes à la main.

Vous pourrez vous restaurer auprès du food truck « Kalaka » : qui vous proposera des assiettes de tapas, des talos ainsi que des chipirons à la plancha...



Spectacles des Nuits Lyriques d'Arcangues

Le compagnie Alma Cantoa présentera deux spectacles au sein du Théâtre de la Nature.

Le premier spectacle, sur le thème de la légende d'Orphée, aura lieu **le 8 Juillet à 21h15**.

Le 26 Août, un second spectacle sera proposé à partir du poème de Pierre d'Arcangues et des chansons de Luis Mariano.

Les réservations peuvent être effectuées auprès des bureaux de l'Office de Tourisme du Pays Basque ainsi que sur son site internet.

Le service animation se tient à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.



Marché des producteurs de pays À table avec les producteurs !

Jeudi 15 juillet sur la place du Fronton à partir de 18h. Venez déguster les assiettes gourmandes préparées par les producteurs dans une ambiance conviviale. Composées exclusivement de producteurs fermiers et artisanaux, les marchés de producteurs de Pays en partenariat avec la Chambre d'Agriculture garantissent le respect d'une charte spécifique et des produits 100% producteurs. L'évènement se déroule dans le respect des gestes barrières. Animation musicale par Gabriel GIORDANO chanteur et guitariste

Entrée gratuite, mais places limitées

es
es
JT
ues
S
neur
e au pays
iano
Abesbatza,
ens, comédien
exceptionnelle
e La Cerda.
8 55 - www.arcangues.fr
e du Pays Basque
s/culture

Cinéma de plein air Feu d'artifice

Le vendredi 23 juillet, nous organisons une séance de cinéma de plein air sur la place du fronton à 21 h 30.

À 23 h débutera le toreo de fuego suivi d'un feu d'artifice.

Entrée gratuite, mais places limitées à 200 personnes.



Théâtre en plein air "La Main Leste" d'après Eugène Labiche

La compagnie de théâtre itinérante Les Allumeurs de Réverbères, en tournée dans toute la France, présente un spectacle en plein air :

Une comédie déjantée pour toute la famille, mêlant théâtre, chant et danse entre autres surprises. Le metteur en scène Bastien Ossart revisite le vaudeville dans un style baroque, explosif et coloré, empruntant à l'univers visuel de Tim Burton, avec des personnages délués et hauts en couleurs.

M. Legrainard a bien du mal à tenir en ordre sa maison et sa boutique de fleurs face au tempérament de feu de sa femme. Alors quand un peintre excentrique fait irruption dans son salon, il craint le pire, d'autant que ce dernier ne semble pas laisser sa fille indifférente.

Vendredi 30 juillet à 20H30 Durée : 1h15

Place du Fronton, 64200 Arcangues - A partir de 5 ans

Prix libre mais places limitées à 200 personnes.

BASQUES
SUD OUEST
DYEN
NVITE
T
J





ANIMATIONS à venir

30 juin au 1 septembre

Marché estival

9h-13h • Bourg du village

Jeudi 8 Juillet 2021

Spectacle Nuits Lyriques

21h15 • Théâtre de la Nature

les 10, 11 et 14 Juillet

Tournoi Oberenak

Trinquet d'Arcangues

Jeudi 15 juillet 2021

Marché des producteurs

18h-23h • Bourg du village

Jeudi 22 Juillet 2021

Concert Anne Etchegoyen

21h • Château d'Arcangues

Vendredi 23 Juillet 2021

Cinéma en plein air et feu d'artifice

21h30 - Place du fronton

Vendredi 30 Juillet 2021

Théâtre de plein air "La Main

Leste" 20h30 • Place du fronton

Vendredi 6 Août 2021

Cinéma plein air Ikastola

20h30 • Place du fronton

Jeudi 19 Août

SOLIDAREGGAE 2021

20h00 • Théâtre de la Nature

Jeudi 26 Août 2021

Spectacle Nuits Lyriques

21h15 • Théâtre de la Nature

du 17 au 19 Septembre

50 ans CLUB EMAK HOR

Théâtre de la Nature

26 Septembre 2021

Vide greniers

9h-16h30 • Bourg du village

du 4 au 10 Octobre

Semaine bleue

Bourg du village

Dimanche 10 Octobre

Mutxiko

Théâtre de la Nature

12 décembre 2021

Marché de Noël

9h - 18h • Bourg du village

ARCANGUES



ARRANGOITZE

Nous restons à votre écoute et à votre disposition pour toute remarque et suggestion.

Tél 05 59 43 05 50
mairie@arcangues.fr



Pensez à vous abonner à la newsletter sur le site de la Mairie.